

Description de fonction : Aide-infirmière

Titre	: Intitulé du poste
Section	: Soins
Lieu de travail	: Sion
Classe de salaire	: Statuts AVALEMS
Nomination	: Le Directeur et l'infirmière-cheffe
Supérieur direct	: L'infirmière-cheffe, l'infirmière IRUS, les infirmières
Collaborateurs subordonnés	: Les stagiaires

1. Mandat / Mission / Objectifs

- L'aide-infirmière a pour mission de prodiguer, sur délégation, des soins de base de qualité, adaptés à la personnalité et à l'état du résident.

2. Exigences

- Cours Croix Rouge
- Pratique en milieu gérontologique ou psycho-gériatrique

3. Tâches / responsabilité / compétences

3.1 Tâches

- Sur délégation, administrer des soins de base adaptés à la personnalité et à l'état du résident
- Favoriser l'autonomie et la participation du résident en tenant compte de ses ressources et de ses limitations
- Maîtriser l'observation et la transmission orale et écrite des changements intervenus chez les résidents dans le dossier de soins informatisés
- Assurer l'entretien de l'environnement immédiat du résident

3.2 Management et gestion du service

- Participer au colloque journalier du service
- Participer à l'animation en collaborant en fonction des événements organisés
- Signaler tout fait important à l'infirmière du service

3.3 Gestion administrative et financière

- Utilisation du matériel à bon escient

4. Compétences et droits de signature

4.1 Compétences usuelles

- Respecter le concept des soins globaux et personnalisés
- Travailler en accord avec la philosophie de l'Institution
- Faire preuve d'empathie envers le résident, sa famille et les collègues de travail

4.2 Compétences particulières

- Faire preuve de flexibilité
- Tenir à jour ses connaissances en participant à la formation continue

5. Conditions spécifiques / Obligations

- Respecter le secret professionnel
- Respecter la voie hiérarchique
- Respecter les directives en matière de protection des données
- Respecter la politique et la philosophie de l'Institution
- Ne pas dépasser ses compétences
- Adapter un comportement valorisant la profession et l'Institution en plaçant le résidant au centre.
- Etre honnête, loyale dans son engagement et ses responsabilités
- Pour tout ce qui n'est pas prévu dans la présente description de fonction et le règlement d'Etablissement, le statut du personnel AVALEMS est exclusivement applicable

6. Dispositions finales

Cette description de fonction n'a pas un caractère exhaustif et peut, en tout temps être complétée, élargie ou modifiée.